



**JANVIER
2022**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Chères Sermangeaises, chers Sermangeais,

Pour cette nouvelle année , en mon nom et au nom de l'ensemble du Conseil Municipal et des membres du CCAS, je vous souhaite tout le meilleur pour 2022. Que celle-ci amène le bonheur et la paix dans tous les foyers Sermangeais. Qu'elle soit une année de sérénité, de confiance et de réussite. Que la santé préserve chacune et chacun, ainsi que tous ceux qui vous sont chers. J'ai une pensée particulière pour celles et ceux d'entre vous qui ont vécu une année 2021 douloureuse, marquée par la peine, la solitude ou le souci. Que 2022 vous apporte du réconfort et de la quiétude.

Dans mes vœux pour 2021, j'espérais que nous dépasserions la crise COVID. Hélas, le virus reste au sommet de l'actualité. Espérons donc qu'en 2022 nous apprendrons à vivre avec, et que nous retrouverons tous les moments de convivialité et de partage qui nous sont chers et qui sont essentiels pour animer notre village.

Les « années sanitaires » passent et, malheureusement, se ressemblent pour la seconde année. Nous avons du annuler au dernier moment le traditionnel repas de nos aînés en décembre sous sa forme présentielle pour finalement l'organiser en version individuelle pris chez soi.

Il en va de même pour les traditionnels vœux de début d'année que nous sommes contraints de vous présenter une nouvelle fois à distance et par l'intermédiaire de ce bulletin. Pour trouver une note positive, je me dis que la fête sera d'autant plus belle pour notre prochaine rencontre collective à l'occasion de l'inauguration de la grande fontaine au printemps prochain !

Nos personnels municipaux et intercommunaux doivent se réorganiser chaque fois que les consignes changent, pour rendre un service de qualité aux habitants, en particulier dans les écoles et les crèches. Qu'ils soient remerciés ici, et que 2022 soit plus calme et sereine pour eux aussi. J'associe également mes vœux aux différents personnels de santé et de secours qui sont nombreux sur la commune et qui font un travail remarquable pour le bien de tous.

Au nom de tous les élus: Merci

Cette nouvelle année sera marquée par l'élection présidentielle les 10 et 24 avril et législative les 12 et 19 juin à venir. Sermange a pour habitude d'avoir un taux de participation plus élevé que la moyenne départementale et je m'en réjouis. Pour les nouveaux habitants, le secrétariat de Mairie est à votre disposition pour vous inscrire sur les listes électorales de la commune. Vous avez jusqu'au 4 mars 2022.

Vous le savez, je n'aime pas trop parler du passé, nous avons tous vécus les mêmes événements, cependant trois faits marquants de l'année écoulée me viennent à l'esprit.

- Le taux d'endettement par habitant est à zéro. Pour faire simple, la commune n'a plus d'emprunt bancaire. Cette bonne nouvelle nous permet d'aborder nos prochains investissements d'une manière plus sereine et sans augmenter la fiscalité communale.

- La réhabilitation de la grande fontaine est terminée et le résultat est remarquable grâce au travail de notre architecte, M. BALDUINI, et des entreprises retenues. La mission Bern et l'ensemble des subventions (locales et nationales) nous a permis de financer en totalité l'ensemble de ces travaux (285 000€ TTC). Cela n'a donc rien coûté à la commune. L'inauguration est prévue **le samedi 14 mai** avec une grande fête citoyenne si la situation sanitaire nous le permettra!!

- Pour terminer, notre école communale qui s'offre une seconde jeunesse avec l'ouverture d'un accueil de jours, auparavant situé à l'EHPAD de Malange. Cette structure qui peut accueillir 10 personnes est gérée par l'ADMR. Des travaux de mise en conformité, de peinture et d'isolation sont en cours de réalisation.

2022 s'ouvre désormais à nous avec de nombreux dossiers déjà lancés : plan inondation, réflexion sur la Rue Franche, réfection de la passerelle, début des travaux pour le raccordement à la fibre, poursuite de la modernisation de la Maison Commune..... les sujets sont nombreux et nous ne manquerons pas de vous tenir informés au fil du temps et de l'avancée des dossiers. Nous souhaitons programmer également des réunions publiques de secteurs pour vous informer au plus prêt des dossiers, dès que nous aurons le feu vert sanitaire de la préfecture.

Sermangement vôtre

Michel Bénessiano et toute l'équipe municipale.

Présents : BENESSIANO Michel - BERNARD Christiane - BUCHWALTER Denis - COULON Patrick - CURIE Sophie – DE PAOLI BOURGIN Sabrina - GIRARDOT Jean-Pierre – ROBERT Stéphane (arrivée à 21h00) - VUILLEMENOT Claude - VUILLEMENOT Patrice. **Excusée** : PARISOT Alexandra. M. patrice Vuillemenot a été nommé secrétaire.

► **Vente d'herbe sur pied 2021**

Monsieur le Maire explique que la vente d'herbe sur pied accordée initialement à M. Patrice VUILLEMENOT a été cédée à M. Alexis GUIBELIN, nouvel exploitant sur la commune. Il précise qu'aucune autre demande n'a été formulée. Il rappelle que cette vente concerne l'exploitation de la parcelle communale ZD n°96 d'une superficie de 1ha 33a 32ca. Il propose au Conseil d'en fixer le tarif pour l'année 2021 en fonction de l'indice des fermages. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide une vente d'herbe sur pied à Monsieur Alexis GUIBELIN, agriculteur à Sermange, pour la somme de 222.66 €.

► **Taxe d'aménagement 2022**

Le Maire rappelle le principe de la taxe d'aménagement payée par les pétitionnaires lors de dépôt de permis de construire ou certaines déclarations préalables. Il explique que cette taxe peut varier de 1 à 5 %. Sur Sermange, le taux applicable est de 2 %. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 2% sur l'ensemble du territoire communal et d'exonérer totalement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

► **Demande d'aide financière pour accompagnement d'un projet professionnel**

Le Maire présente la demande d'accompagnement financier d'une habitante de la commune pour le développement d'un projet professionnel via un commerce ambulant type Food Truck. La personne a fourni un dossier prévisionnel sur trois exercices. Son commerce serait implanté la semaine sur le site de Solvay et les week-ends sur Sermange et les villages environnants.

Le Maire propose d'accompagner symboliquement cette habitante dans son projet à hauteur de 300 €. Après discussion et débat, le Conseil Municipal, avec 3 voix Contre et 7 voix Pour, décide d'accompagner financièrement le développement du projet professionnel de cette habitante de la commune, à hauteur de 300 € pour la création d'un commerce ambulant type Food Truck, précise que l'attribution de cette somme sera notifiée à l'intéressée pour prise en compte dans son plan de financement mais sera versée uniquement lors de la concrétisation du projet sur présentation d'un relevé d'identité bancaire de l'entreprise créée.

► **Aire de jeux : présentation du projet et des devis – demande de subvention**

La commission Jeunesse présente le projet pour la création d'une aire de jeux située au pied du mur du cimetière. Le Conseil valide le projet et les devis présentés. Contact sera pris avec l'architecte des Bâtiments de France pour connaître les possibilités de clôture du site.

Prescriptions des ABF sur ce projet : *La caractéristique de l'espace du centre-bourg de SERMANGE, où viennent prendre place les deux fontaines MH, c'est justement l'ouverture, l'absence de clôture mais aussi la présence d'espaces libres de toute construction.*

Ces caractéristiques, bien mises en avant par l'aménagement paysager de M. CONVERCEY, permettent de mettre en avant les deux fontaines, mais aussi l'église qui surplombe l'ensemble.

De ce fait, le petit terrain au droit du mur du cimetière ne me semble pas être la meilleure implantation pour une aire de jeux pour enfants, encore moins avec une clôture qui viendrait dénaturer l'ensemble. Un autre site est à rechercher, peut-être au niveau du parking de la mairie, déjà en partie masqué par une haie. Une partie de cet espace pourrait être retravaillée pour accueillir l'aire de jeux.

A suivre...

► **Travaux de sécurisation et d'amélioration rue Franche**

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de sécurisation et d'aménagement de la rue Franche et l'importance et la complexité des paramètres à prendre en compte dans la réalisation de ces travaux, le Maire explique qu'il s'avère nécessaire de faire appel à un bureau d'études pour une mission de maîtrise d'œuvre. Il demande aux membres du Conseil Municipal de lui donner mandat afin de contacter plusieurs bureaux d'études susceptibles de mener à bien ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Maire pour contacter plusieurs bureaux d'études pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation et d'aménagement de la rue Franche.

► **Restauration de la passerelle**

Le Conseil Municipal valide l'achat de matériaux pour la réfection de la passerelle.

► **Travaux de lutte contre les inondations : présentation et validation de l'avant-projet et délégation au Maire pour acquisitions foncières**

Le Maire présente l'avant-projet réalisé par le cabinet VERDI concernant les travaux de lutte contre les inondations. Les élus en ont reçu, au préalable, une présentation succincte.

Après projection et restitution, le Maire explique que des achats de terrain seront nécessaires pour mener à bien ces travaux. Il demande aux membres du Conseil de lui donner délégation pour contacter les propriétaires concernées et engager les négociations.

Après discussion et concertation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de l'avant-projet présenté par le cabinet VERDI.

Il demande que les contraintes suivantes soient prises en compte en phase PROJET :

► **Secteur Bretenièrre :**

- Installation d'une microstation prévue par le propriétaire sur la parcelle AD n°128
- Modifier le tracé du réseau à créer avec reprise des eaux venant du haut de la parcelle AD n°128

► **Secteur Fontaine :**

- Revoir le projet pour rehausser le chemin seulement de 25cm (contre 50cm à l'AVP) et décaisser côté parcelles agricoles pour obtenir un stockage équivalent
- Prévoir enrochement sur le rehaussement du chemin de la Vie d'Ane (côté amont) – si besoin
- Prévoir les travaux de rehaussement du chemin de la Vie d'Ane uniquement sur le domaine de l'Association Foncière (ne pas empiéter sur les parcelles privées)

Le Conseil Municipal complète par les demandes du Comité de Pilotage comme suit :

- Prendre une sécurité supplémentaire (environ 10 à 20%) sur les volumes de rétention des deux zones de stockage afin de sécuriser au maximum le projet.
- Protéger les habitations, présentes sur les parcelles cadastrées ZD n°83 et AD n°122, des ruissellements venant de la route de Malange : intégrer la pose d'une bordure A2 sur 120ml + grille pluviale raccordée sur le réseau existant de l'autre côté de la route.
- Maintien au projet de la mise en place des vannes guillotine

Il donne délégation au Maire, dans le cadre de futures acquisitions foncières, pour contacter les propriétaires des terrains situés dans l'emprise des travaux et engager les négociations nécessaires.

A NOTER: *un avant projet ne vaut pas acte définitif et validation de projet. C'est un point à date afin de valider la bonne direction prise par le bureau d'étude. Nous attendons le retour du bureau d'étude dans la faisabilité technique et financière de nos demandes complémentaires avant d'inviter les habitants à une présentation générale.*

► **Jura Nord : rapport d'évaluation des charges nettes transférées (CLECT)**

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes Jura Nord est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les communes à chaque transfert de compétence à la Communauté de Communes. Selon la règle précitée de majorité qualifiée des conseils municipaux, il appartient aux Conseils Municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT.

Vu le rapport d'évaluation des charges transférées adopté par la CLECT du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT du 14 septembre 2021 de la Communauté de Communes Jura Nord.

INFOS COMMUNALES

Horaires déchèteries : Hiver 2022

HIVER du 2/01/2022 au 20/03/22 et du 11/10/2022 au 30/12/2022	Hiver : 9h00-11h45 / 14h00-16h45 - plages ouverture en vert											
	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi	matin	après midi
DOLE	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45
BREVANS	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45
TAVAUX		14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45								
CHAUSSIN	9h00-11h45			14h00-16h45	9h00-11h45			14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45
MT/VAUDREY				14h00-16h45	9h00-11h45			14h00-16h45		14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45
V FARLAY			9h00-11h45			14h00-16h45	9h00-11h45				9h00-11h45	14h00-16h45
DAMPIERRE				14h00-16h45		14h00-16h45		14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45	9h00-11h45	14h00-16h45
MONTMIREY					9h00-11h45						9h00-11h45	14h00-16h45
SALIGNEY						14h00-16h45					9h00-11h45	14h00-16h45
SAINT AUBIN					9h00-11h45						9h00-11h45	14h00-16h45

❖ Rentrée scolaire 2022: Pour évaluer au plus tôt les effectifs de la rentrée 2022, les directrices des écoles remercient les familles ayant des enfants nés en 2019 (pour l'école maternelle) ou les familles nouvellement arrivées (pour enfants à scolariser en maternelle ou en primaire) de se signaler directement auprès d'elles ou de venir se préinscrire en mairie ou au service enfance et jeunesse de la communauté de commune Jura-Nord.

info déchets

JOURNAL DE LA PRÉVENTION ET DU TRI
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE

Les papiers se trient... en point d'apport volontaire

Localisation sur le site internet www.sictomdole.fr
du point le plus proche de chez vous

Les points d'apport volontaire



Pas de :



Journaux, magazines



Cartons

dans les bacs couverts jaunes et bleus



Consignes de tri

Papiers, journaux, magazines, livres...

OUI, c'est simple de recycler en point d'apport volontaire!



Journaux, magazines



Publicités, prospectus



Catalogues, annuaires, livres



Courriers, enveloppes



Cahiers, bloc-notes



Tous les autres papiers

⚠ Sans les films plastiques, couvertures plastifiées, ...

Les autres papiers sont à déposer :



• **En bac couvercle jaune ou bleu :**
Les enveloppes marron, les papiers à usage ou à contact alimentaire (papier de boucherie, de fromagerie, de poissonnerie), les cartonnettes, les films plastiques entourant les revues...



• **En bac couvercle gris :**
Les papiers d'hygiène sales ou pas (mouchoirs, sopalin, papier toilette, serviette en papier...), papier cadeau...

• En déchèterie :

Papier peint, photo, autocollant, ... en benne "non recyclable"

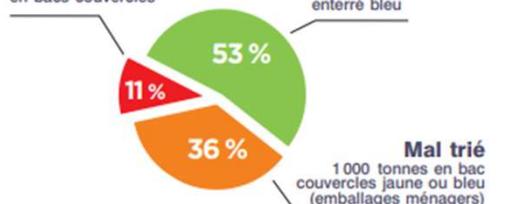
Pourquoi mieux trier et recycler le papier ?

Comment triez-vous ?

Pour les communes servies par le SICTOM, il est estimé un gisement d'environ 2500 à 3100 tonnes par an de papier et plus de la moitié du papier est bien trié : 53 %. Des progrès peuvent encore être réalisés.

Très mal trié
300 tonnes incinérées en bacs couverts

Bien trié
1500 tonnes en colonnes aériennes, semi-enterré et enterré bleu



Le recyclage du papier a une double portée : écologique et économique.

Pour chaque tonne déposée dans les points d'apport volontaire Papier :

Votre geste économisera :

0,8 m³ de bois

soit la production de 800 m² de forêt

Plus de

40 m³ d'eau

soit l'équivalent des besoins en eau d'1 habitant

Plus de **10,25 M wh**

soit l'équivalent des besoins en électricité de 2,2 habitants

La dépense de **270 €**

de coût de traitement de tri des bacs couvercle jaunes ou bleu

apportera :

Recette de revente

80 €

finançant les coûts



CITEO

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits



les couleurs du tri
SICTOM de la Zone de Dole



Bientôt 16 ans ? pensez au

RECENSEMENT

à la mairie du domicile



OBJECTIF CITOYEN

www.defense.gouv.fr/JDC



Le recensement est obligatoire,

Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

* Elle est délivrée sur présentation de :

- la carte nationale d'identité
- le livret de Famille
- un justificatif de domicile

* Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)



Flash info CCJN

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA NORD VOUS INFORME SUR SES ACTIONS

MÉDIATHÈQUE JURA NORD : DE NOUVEAUX PROJETS EN RÉFLEXION

Une entrée du jeu vidéo dans les collections ?

Les jeux vidéo sont devenus un des supports culturels les plus plébiscités, par tous les âges. Le projet d'intégrer des jeux vidéo au fonds de la Médiathèque Jura Nord est en réflexion. L'objectif est avant tout de sensibiliser l'utilisateur à ce nouveau produit culturel, et sortir de l'isolement les publics jeunes, en les faisant pousser les portes de la bibliothèque. En partageant le jeu vidéo, en jouant ensemble, ce support peut rassembler et véhiculer une image de convivialité.



Quelle médiathèque pour demain ?

Un groupe de travail, intégrant des usagers, est en cours de construction, afin de réfléchir à « la Médiathèque de demain », projet global intégrant le volet architectural (la construction d'un nouveau bâtiment ouvert sur le Parc de Gendrey est notamment à l'étude), mais aussi le projet culturel (quel(s) nouveau(x) média(s) ? Comment attirer de nouveaux publics ?). Une étude de faisabilité a été lancée. Le projet se construira notamment en partenariat avec la DRAC et le Conseil départemental du Jura.

Les événements à venir* !

■ Reportée en 2022, une conférence sur les réseaux sociaux sera prochainement proposée. La date sera communiquée dès qu'elle sera arrêtée.

■ Dès l'arrivée du printemps, la grainothèque fera son retour à la Médiathèque de Gendrey. Principes : troquer et échanger ses

graines et semences, dans une démarche participative.

■ Le 22 janvier, la Nuit de la lecture, événement national, se déroulera à Jura Nord sous le signe de « l'horreur », thématique du nouveau projet culturel de territoire de La Carotte. Au menu : jeux, escape game, quiz sur les

films d'horreur...

■ Le 9 avril, la Médiathèque Jura Nord organisera sa traditionnelle vente de livres à Gendrey.

■ La Fête du jeu se tiendra le 14 mai à Gendrey.

■ Fruits d'une convention avec la

Scène Nationale Bisontine « Les 2 Scènes », de nouveaux partenariats vont se tisser avec Jura Nord en 2022. On notera notamment en juin 2022 à Gendrey, le spectacle « La Construction », qui plongera les spectateurs dans une création à la frontière des arts plastiques et du théâtre.

* Ces événements sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation sanitaire.